

VILLE DE MÉTIS-SUR-MER PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 1 FÉVRIER 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 1 février 2021, en téléconférence, à compter de 19 h 30.

Présents en téléconférence sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, Simon Brochu et Christopher Astle formant quorum sous la présidence du pro-maire, M. Raynald Banville.

Est aussi présent, en téléconférence : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE **RÉSOLUTION #21-02-14**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30..

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #21-02-15 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1** La séance régulière tenue le 11 janvier 2021;
- 4. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
 - 4.1** Conseil d'arrondissement MacNider;
 - 4.2** Comité local de développement;
 - 4.3** Comité des Loisirs;
 - 4.4** Comité de la bibliothèque;
 - 4.5** Comité d'embellissement.
- 5. Trésorerie**
 - 5.1** Comptes fournisseurs;
- 6. Administration**
 - 6.1** Approuver le budget de l'OMH 2021;
 - 6.2** Transfert des mutations immobilières du registre foncier à la firme Évimbec Ltée;
- 7. Travaux publics**

Rien
- 8. Urbanisme**

Rien
- 9. Service incendie et sécurité civile**

Rien
- 10. Loisirs et cultures**
 - 10.1** Approuver l'entente de collaboration 2021 avec Héritage Bas-St-Laurent;
- 11. Périodes de questions**
- 12. Levée de la séance**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:

3.1 La séance régulière tenue le 11 janvier 2021.

RÉSOLUTION #21-02-16 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 11 JANVIER 2021**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 11 janvier au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme Rita D. Turriff membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 1 février 2021, soit :

- Nommer trois membres du conseil d'administration de l'OMH de Métis-sur-Mer;
- Mandater le service d'urbanisme de la MRC de La Mitis pour accompagner la municipalité dans la modification de certains règlements d'urbanisme;
- Demande de dérogation mineure au 10, chemin Boule-Rock;
- Demande à la MRC – Fonds PM-150 – projets du CLD de Métis-sur-Mer;

La date de la prochaine réunion est le lundi 15 mars 2021 à 18h30 au bureau municipal ou en téléconférence.

4.2 Comité de développement

Rien de nouveau.

4.3 Comité des Loisirs

Plus de détails à venir sur des petites activités réparties sur 3 à 4 fins de semaine.

4.4 Comité de la bibliothèque

Rien de nouveau. Surveillez l'Info-Métis.

4.5 Comité d'embellissement

Cinq plaques historiques sont en préparation.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #21-02-17 **COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés pour janvier 2021 pour un montant de 122 574.53 \$ adopte la liste des comptes à payer complémentaires de décembre 2020 pour un montant de 11 426.64 \$, adopte la liste des comptes à payer de janvier 2021 pour un montant de 17 347.77 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Approuver le budget de l'OMH 2021.

RÉSOLUTION #21-02-18 **APPROUVER LE BUDGET DE L'OMH 2021**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve le budget 2021 de l'OMH de Métis-sur-Mer, comportant les caractéristiques suivantes :

REVENUS	50 981.00 \$
DÉPENSES	88 891.00 \$
DÉFICIT	(37 910.00 \$)
CONTRIBUTIONS SHQ	34 119.00 \$
CONTRIBUTIONS MUNICIPALITÉ	3 791.00 \$

6.2 Transfert des mutations immobilières du registre foncier à la firme Évimbec Ltée.

RÉSOLUTION #21-02-19 **TRANSFERT DES MUTATIONS IMMOBILIÈRES DU REGISTRE FONCIER À LA FIRME** **ÉVIMBEC LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec la firme Évimbec Ltée en matière d'évaluation foncière a débuté le 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Registre foncier transmettait à la firme Servitech tous les avis, dont les contrats notariés affectant le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* exige une résolution avant de modifier le destinataire des mutations et des mises à jour du rôle.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Métis-sur-Mer, par la présente résolution, informe la Direction générale du registre foncier qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, il n'est plus requis de transmettre à la firme Servitech les avis de mutations et les avis de mises à jour du rôle d'évaluation de la Ville de Métis-sur-Mer. Ces avis doivent être transmis à la firme Évimbec Ltée à compter de cette date. De plus, la facturation des frais sera à transmettre à la Ville de Métis-sur-Mer.

7. TRAVAUX PUBLICS

Rien

8. URBANISME

Rien

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Rien

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Approuver l'entente de collaboration 2021 avec Héritage Bas-St-Laurent.

RÉSOLUTION #21-02-20

APPROUVER L'ENTENTE DE COLLABORATION 2021 AVEC HÉRITAGE BAS-ST-LAURENT

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'offre de service de l'organisme Héritage Bas-St-Laurent concernant la collaboration entre les deux organismes, entre autres pour la production du journal local, Info-Métis, et la gestion de la bibliothèque publique tel que présenté par le directeur général, M. Guy Caron. Cette entente est valide pour l'année 2021.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question écrite reçue des citoyens par courriel, par la poste ou au bureau.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #21-02-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la présente séance soit levée à 19h40.

Raynald Banville, pro-maire

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier